

L'an deux mille dix-sept, le six septembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Montmoreau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Henry Dunant, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Michel BOLVIN.

Date de convocation : 30 août 2017

Nombre de membres en exercice: 59

Présents : AUPY Aurélien, BARBEREAU Anaïs, BENIGNE Andrée, BLANLOEUIL Dominique, BOLVIN Jean-Michel, BOUTRAIS-THUILLE Brigitte, BRUNO Thierry, CAILLETEAU Muriel, CAILLON Jean-Claude, CAZADIEU Maurice, CHAUMET Jean-Claude, COMBAUD Dominique, DARDILLAC Mireille, DESCHAMPS Jack, FUSILLIER Serge, GAVOILLE Dany, GIRAUD Raymond, GODREAU Sandrine, GUERIN Jean Didier, GUERIN Raymond, HERAUD Murielle, HERBRETEAU Bernard, HOLLEMAERT Catherine, LABBE Hervé, LABROUSSE Christine, LABROUSSE Jean-Michel, LAGOURDETTE Florence, LAPORTE Jean-Paul, LATUILLERIE Bernard, MANDOU Robert, MARTY Carole, MICHELET Philippe, MOREAU Lysiane, NEDELEC Michel, PARNAUDEAU Christophe, PIVETEAU Béatrice, PUYDOYEUX Jean-Jacques, RENAUD Frédéric, SAUDOUX Maryse, SEGUIN Loïc, SIMONNET Didier, VINET Daniel.

Pouvoirs: VIGIER Pascal (pouvoir à CAILLON Jean-Claude), ELUERD Roland (pouvoir à HERBRETEAU Bernard), STANWELL Faith (pouvoir à PIVETEAU Béatrice), VRILLAUD Bernadette (pouvoir à BOLVIN Jean-Michel).

Absents excusés : BERTHAUD Laurent, CROCHET Didier, ELUERD Roland, HUGUET Myriam, POUET Pauline, POZZA Monique, STANWELL Faith, VIGIER Pascal, VRILLAUD Bernadette.

Absents : BILLONET Corinne, BRIDONNEAU Frédéric, FROUGIER Vincent, GAMAIN Serge, MIOT Jérôme, SALLEE Patrick, TALLE Maryse

Secrétaire de séance : VINET Daniel

M. le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal s'il est possible de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- *Modification des statuts du syndicat mixte de la fourrière*
- *Reversement du fond d'amorçage à la nouvelle communauté de communes Tude et Dronne*

L'assemblée approuve.

1. Achat des photocopieurs

(47 pour, 0 contre, 0 abstention)

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal, qu'il serait préférable de changer les photocopieurs des mairies de Montmoreau-Saint-Cybard, Saint-Amant-de-Montmoreau et Saint-Laurent-de-Belzagot aux vues de leurs vétustés et d'uniformiser les contrats suite à la création de la commune nouvelle.

Après étude des devis des entreprises BSI et Charente Bureautique Service, le conseil municipal a décidé de retenir l'entreprise Charente Bureautique Service. Le montant du devis de l'entreprise Charente Bureautique Service est de 10 788.00€ TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de retenir le devis de l'entreprise Charente Bureautique Service et d'inscrire les crédits au budget.

2. Dossier de Fond d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour Mme Touchard Christina

(47 pour, 0 contre, 0 abstention)

Monsieur le Maire, informe au conseil Municipal, que le centre de gestion (Service : cellule insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés) a fait une demande pour que Mme Touchard Christina puisse bénéficier d'une formation s'intitulant : « Etude en vue d'un aménagement organisationnel favorisant le maintien d'agents en emploi » d'un montant de 5 300€.

Monsieur le Maire, propose que cette formation soit acceptée en sachant que le Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans La fonction Publique a donné une suite favorable au remboursement de celle-ci.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de financer cette formation d'un montant de 5 300€ afin que Mme Touchard Christina puisse en bénéficier.

3. Indemnités de gardiennages des églises

(47 pour, 0 contre, 0 abstention)

Monsieur le Maire, informe au conseil Municipal que les communes de Montmoreau-Saint-Cybard et Saint-Amant-de-Montmoreau versaient une indemnité de gardiennage des églises.

La commune possédant 6 églises, il est donc décidé de diviser l'indemnité de 479.86€. La commune de Saint-Eutrope renonce à percevoir son indemnité. Il est donc décidé de diviser l'indemnité de 479.86€ en 5 églises.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une indemnité de 95,97€ aux 5 églises de la commune nouvelle de Montmoreau.

4. Convention de partenariat pour la collecte par équarrissage des déchets issue de la venaison et la convention relative à la gestion des déchets de venaison du grand gibier

(47 pour, 0 contre, 0 abstention)

Monsieur le Maire, informe le conseil Municipal, que la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente (FDC16), souhaite installer plusieurs bacs de collectes pour le ramassage des viscères. En effet, depuis quelques années, il y a une recrudescence de la tuberculose bovine dans plusieurs départements.

La FDC 16 s'engage à contractualiser avec une société d'équarrissage et de régler les frais de collecte suite à la signature d'une convention avec la commune de Montmoreau.

La FDC 16 sollicite la commune de Montmoreau afin de contribuer à cette mission sanitaire à hauteur de 100€ par an pour participer à la collecter des viscères.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente 100€ par an et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la collecte par équarrissage des déchets issus de la venaison et la convention relative à la gestion des déchets de venaison du grand gibier.

5. Modification des statuts du syndicat mixte de la fourrière

(47 pour, 0 contre, 0 abstention)

Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 29 juin 2017.

Ce projet porte sur :

- ✓ l'élargissement du syndicat aux communes de Bellevigne et Montmoreau ;
- ✓ la modification de l'article 6.01 (ajout d'un paragraphe relatif à la représentation des communes fusionnées) ;
« En cas de création d'une commune nouvelle en lieu et place de plusieurs communes, toutes membres du syndicat, la commune nouvelle est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant conformément au règlement du syndicat énoncé ci-dessus » ;
- ✓ la modification de l'article 6.04 relatif à la représentation des collèges et notamment celle du collège de Grand-Angoulême qui est ramenée de 13 à 12 représentants.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur ces modifications de statuts.

Monsieur le Maire soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de modifications de statuts présentée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

6. Reversement du fond d'amorçage à la Communauté de Communes Lavalette Tude et Drone
(47 pour, 0 contre, 0 abstention)

Monsieur le Maire, informe au conseil Municipal que chaque année, deux communes reversaient à la Communauté de Communes Tude et Drone (Service scolaire) le fond d'amorçage.

Depuis le mois de janvier, la Communauté de Communes Tude et Drone a fusionné avec la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette pour créer la nouvelle Communauté de Communes Lavalette Tude et Drone.

Il est proposé au conseil municipal de reverser ce fond d'amorçage à la nouvelle Communauté de Communes Lavalette Tude et Drone (service école).

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reverser ce fond d'amorçage à la nouvelle Communauté de Communes Lavalette Tude et Drone.

Séance levée à 22h30